



**Doc. 13194**  
24 avril 2013

## **Application discriminatoire des dispositions sur la «provocation injustifiée» par les tribunaux turcs lors de la condamnation des auteurs de crimes de haine à caractère homophobe**

**Déclaration écrite n° 543**

---

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

---

En août 2010, Tolgahan Gürsoy a tué Ahmet Ö. de neuf coups de poignard. Il avait rencontré Ahmet Ö. dans un bar gay et l'avait raccompagné chez lui de son plein gré.

Le tribunal local a reconnu Gürsoy coupable «d'homicide volontaire», mais a allégé sa peine - de la prison à perpétuité à un emprisonnement de 10 ans - en appliquant la disposition sur la «provocation injustifiée», car Gürsoy aurait voulu «protéger son honneur suite à des avances sexuelles». Cette réduction de la peine a été confirmée par la Cour d'appel de Turquie.

De tels cas ne sont pas rares. Dans un rapport de 2011 sur les droits des personnes LGBT en Turquie, Amnesty International s'inquiète de ce que, dans les affaires concernant des crimes de haine à caractère homophobe, les coupables se défendent systématiquement en invoquant une «provocation injustifiée» et, dans de nombreux cas, reçoivent effectivement des condamnations moins lourdes du fait de l'identité de la victime.

Nous appelons les autorités et les tribunaux turcs à prendre des mesures pour faire en sorte que les dispositions légales sur la «provocation injustifiée» ne soient pas appliquées de manière discriminatoire, particulièrement dans le cas de crimes de haine à caractère homophobe ou transphobe présumé.

*Signé (voir au verso)*



Signé<sup>1</sup>:

GUNNARSSON Jonas, Suède, SOC  
ACKETOFT Tina, Suède, ADLE  
AL-ASTAL Najat, Palestine  
ANDREOLI Paride, Saint-Marin, SOC  
BARDINA PAU Josep Anton, Andorre, ADLE  
BIEDROŃ Robert, Pologne, SOC  
BLONDIN Maryvonne, France, SOC  
DAVIES David, Royaume-Uni, GDE  
DURRIEU Josette, France, SOC  
GERASHCHENKO Iryna, Ukraine, PPE/DC  
GIOVAGNOLI Gerardo, Saint-Marin, SOC  
GUZOWSKA Iwona, Pologne, PPE/DC  
HÄGG Carina, Suède, SOC  
HAUGLI Håkon, Norvège, SOC  
JENSEN Mogens, Danemark, SOC  
KALMÁR Ferenc, Hongrie, PPE/DC  
MAGHRADZE Guguli, Géorgie, SOC  
MARCENARO Pietro, Italie, SOC  
MARJANOVIĆ Vesna, Serbie, SOC  
MAURY PASQUIER Liliane, Suisse, SOC  
MICHEL Jean-Pierre, France, SOC  
MYLLER Riitta, Finlande, SOC  
OHLSSON Carina, Suède, SOC  
QUINTANILLA Carmen, Espagne, PPE/DC  
REISSMANN Mette, Danemark, SOC  
ROTNICKA Jadwiga, Pologne, PPE/DC  
ROUQUET René, France, SOC  
SCHEMBRI Deborah, Malte, SOC  
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC  
VORUZ Eric, Suisse, SOC  
ZAPPONE Katherine, Irlande, NI

---

Total = 30

---

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe  
GDE: Groupe démocrate européen  
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen  
SOC: Groupe socialiste  
NI: non inscrit dans un groupe